

Plan d'aménagement particulier « An der Harnisch » à Berbourg

Analyse de conformité du PAP avec le PAG du collège des bourgmestre et
échevins.

En date du 26 octobre 2022 le bureau en urbanisme CO3 avec siège à l'adresse 3, bd. de l'Alzette, L-1124 Luxembourg a introduit une demande pour un du plan d'aménagement particulier « An der Harnisch » à Berbourg en 3 exemplaires pour le compte de l'Administration Communale de Manternach.

En date du 4 mai 2018 le Plan d'Aménagement Général de la commune de Manternach a été approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, référence 107C/005/2016. L'approbation du PAG a été publiée en date du 6 juin 2018 et le PAG est ainsi devenu obligatoire trois jours après sa publication.

Les documents introduits pour le PAP « An der Harnisch » à Berbourg ont été analysés selon leur conformité avec le nouveau PAG en vigueur. Selon cette analyse le PAP est conforme avec le nouveau PAG.

Manternach, le 7 décembre 2022
Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann
bourgmestre

Alix Klein-Ungeheuer
échevine

Claude Theisen
échevin

